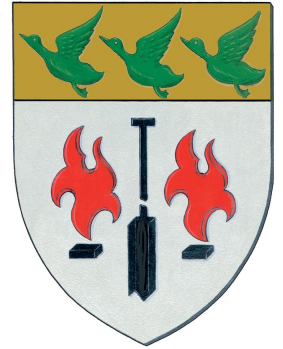


Le Canard MUNICIPAL



Numéro 99

SAINT-SAUVEUR

juillet 2019



Ventil'O₂ : L'air de vivre au milieu de la ZAC des Bornes du Temps I

La Société Ventil'O₂ installée à Saint-Sauveur a été créée fin 2014. Elle prend soin des patients appareillés en assistance respiratoire à leur domicile et distribue du matériel spécifique aux hôpitaux et cliniques.

Les 4 associés passionnés et forts d'une quinzaine d'années d'expérience dans l'oxygénothérapie, la ventilation, le traitement des apnées du sommeil développent l'entreprise dans les Hauts-de-France et en Normandie par leur professionnalisme, la proximité avec leurs patients et la confiance des médecins prescripteurs.

Récemment installée dans un local de 500 m² imaginé et conçu à l'image de leur profession la Société indépendante compte maintenant 9 salariés et parvient à se faire une place au milieu des géants de la santé.

La situation géographique de la ZAC à proximité d'un nœud autoroutier permet aux techniciens d'être rapidement près des patients.

Cette petite entreprise en pleine expansion respire la santé et apporte une bouffée d'oxygène à la ZAC des Bornes du Temps II, poumon économique de notre village.

Sur la photo ci-dessus, les jeunes collaborateurs regroupés auprès de Grégory Deroussen et Sidonie Dutoit posent sous leur logo symbole de l'oxygène autour du système respiratoire avec l'intitulé « l'air de vivre ».

Une inauguration des locaux a eu lieu le vendredi 15 juin en présence d'élus, de clients, de chefs d'entreprises et d'employés.

Nous souhaitons à ces passionnés un développement pérenne et une belle aventure

C'est complet pour la ZAC

Le comité de pilotage a validé les dernières attributions de terrains aux entreprises. ASD (Amiens Services Déménagement) implantera un bâtiment destiné à servir de garde-meubles et à abriter ses véhicules. Dannièr, spécialiste du plafond tendu, installera son siège social dans un local avec showroom. TBO (Transports Bennes Organisation) entreprise Eloy frères déjà installée à Saint-Sauveur déménagerait sur un terrain et dans des lieux plus adaptés aux poids lourds. STA entreprise de transport installée à Argoeuves s'établira sur une parcelle de la ZAC. ACEBO spécialiste de l'enseigne rejoindra le site. Ces attributions ont été possibles grâce à la non-réalisation d'un abattoir, au manque de réactivité d'une entreprise et la réalisation de fouilles. Le projet ELCIMAÏ pour la construction d'un bâtiment de 118 000 m² destiné à recevoir une entreprise de logistique classée ICPE est à l'enquête publique et le permis devrait être accepté d'ici quelques mois sur 30 ha. L'autre projet de logistique de la grande distribution avec 100 emplois à la clé verrait le jour sur un terrain de 6 ha d'ici deux ans. Valcity, filiale du groupe Lhotellier, est sur le point d'occuper une parcelle de 4,5 ha derrière le garage MAN pour recevoir des cellules artisanales de 300 m² modulables.

Les travaux de bâtiments pour les entreprises Stockage 24 et LM Aventure sont en cours de réalisation, d'autres vont commencer. Sur la ZAC I, Diter double sa surface en vue de répondre aux besoins de sa société et recherche des compagnons menuisiers aluminium.



Enquête publique

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 6 juin 2019 il est procédé, du 28 juin au 29 juillet, à une enquête publique sur la demande présentée par ELCIMAÏ en vue d'exploiter un entrepôt de logistique sur la ZAC des Bornes du Temps 2. Le commissaire enquêteur M. Gaffet sera présent en Mairie les 28 juin et 6 juillet de 9 h à 12 h, le 11 juillet de 16 h à 19 h et le 29 juillet de 14 h à 17 h.

Merde ! Y en a marre des crottes

Les promeneurs doivent souvent improviser un slalom pour éviter les crottes de chien jonchant les trottoirs et les espaces verts de la commune. Des riverains nous envoient des photos de ces déjections canines laissées par des propriétaires indécents. Des détectives sont à la recherche de ces personnes peu scrupuleuses mais, pour l'instant, seule la grosseur de cette production permet d'avoir une indication sur la taille de la bête. Ces incivilités rendent pénibles les déplacements des enfants qui vont à la cantine et tous ceux qui mettent les pieds dans ces dépôts maculant les trottoirs pestent contre ces propriétaires de chiens indécrottables.



La station enfin opérationnelle

Depuis janvier les eaux usées d'Ailly-sur-Somme sont traitées par la nouvelle usine. Celles de notre

commune le sont depuis trois mois. La période de rodage est pratiquement terminée avec son lot de problèmes inhérents aux démarrages tels que disjonction électrique, réglage de la siccité des boues, difficulté d'accessibilité au dégrilleur, réglage des automatismes et asservissement des télécommandes. Les finitions ont pris du retard sur la station à cause d'une poche à boues qui servait à recevoir celles de l'ancienne station d'Ailly et qui n'a pu être vidée à temps. Pour permettre aux entreprises de réaliser les finitions, le gestionnaire Véolia a mobilisé une unité mobile de compactage. Après cette opération le remblaiement et les clôtures ont pu se faire. La pose du macadam sur toutes les voiries intérieures de l'usine et du hangar à boues a eu lieu le 3 juillet et le chemin d'accès à la station d'Ailly sera réaménagé. Restera à engazonner les espaces verts et à planter les arbustes décoratifs. A l'issue de cette période, après la levée des réserves, cette unité de traitement sera réceptionnée pour le plus grand bien de notre environnement.



Sortie sur le canal à Port aux perches

Le jeudi 20 juin 2019, les adhérents de l'association AVDEC ont participé à une croisière déjeuner sur le canal de l'Ourcq. Celui-ci permettait d'alimenter Paris en eau, grains et bois jusqu'à la fin du XIXe siècle. A bord de la péniche « le Clignon » rénovée en 2017, ils ont pu bénéficier du calme bucolique, de la faune, de la flore tout en dégustant un menu du terroir. Après le passage de l'écluse de la Ferté Milon, ils ont poursuivi jusqu'à Marolles où une escale leur a permis de découvrir un ancien lavoir. Une seconde étape les a conduits au « musée régional du machinisme agricole » de la Ferté Milon où ils ont découvert une des plus belles collections de France de vieux outils et de tracteurs dont le plus ancien remonte à 1916. Cette visite a fait remonter bon nombre de souvenirs à celles et ceux qui ont connu ces

machines anciennes et leur évolution. Une journée bien remplie et agréable que chacun a pu apprécier.

Prochains rendez-vous : le 5 octobre à la salle de l'Arcade pour un repas dansant et le 21 novembre pour le festival du hareng à Berck

Pour vous inscrire tel au 03 22 51 88 10



A 15 ans, elle est ceinture noire

La jeune Kaëly Caron est licenciée au club de judo le JJT d'Ailly-sur-Somme. Elle a commencé le judo à l'âge de 4 ans. C'est dans ce même dojo qu'elle a évolué de la ceinture blanche à la ceinture noire 1ère DAN. Depuis quelques mois, elle a passé plusieurs épreuves obtenues avec succès. Et c'est en ce dimanche 16 juin 2019, à Brétigny sur Orge, que Kaëly a reçu la ceinture noire 1ère DAN à l'âge de 15 ans. Elle a décidé de poursuivre pour la 2ème DAN qu'elle ne pourra avoir qu'à 17 ans. Le judoka Ceinture Noire doit comprendre l'importance de ces valeurs et s'efforcer de les mettre en pratique. Si la ceinture noire confère à celui qui la porte un prestige certain, elle lui donne en même temps la responsabilité d'être un exemple !



Le stationnement des véhicules

Le stationnement est réglementé dans certaines rues de la commune. Dans la rue Jean Catelas, côté école, les véhicules peuvent stationner sur le trottoir sans jamais dépasser la ligne marquée sur celui-ci. Rue du 2 Septembre 44, seules les places matérialisées en macadam sont autorisées sur le trottoir de gauche en partant vers Argoeuves.

Rue Maurice Thorez, les véhicules ne peuvent se garer sur le trottoir de gauche en partant sur Ailly-sur-Somme. Des panneaux vont être remis pour renforcer cette interdiction et ensuite les contrevenants seront informés par courrier. Dans ces deux cas des dérogations sont permises le temps du déchargement des courses et du matériel pour les artisans. Les voitures ventouses vont faire l'objet d'un contrôle. Petit rappel : il est interdit de laisser un véhicule en stationnement sur un emplacement ou dans un parking plus de 7 jours durée maximale réglementée par arrêté du maire.

Médiathèque « La ronde des livres »

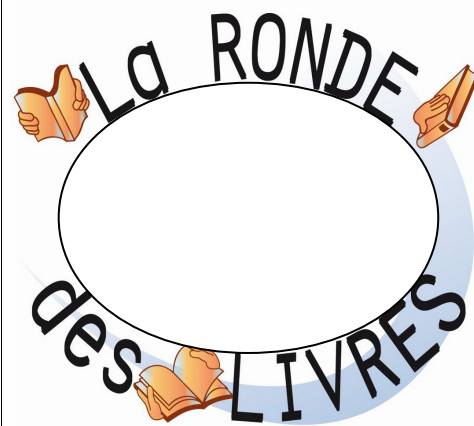
L'été, les vacances et un peu de temps libre, c'est la période idéale pour se plonger dans les livres : laisser son imagination s'évader avec un bon roman,

s'informer avec un documentaire ou plonger dans une BD. Pour vous permettre ces moments agréables, la médiathèque sera ouverte en **juillet** tous les **mercredis de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h 30.**

Durant le mois **d'août** la bibliothèque sera fermée pour congés annuels.

Comme prévu, les CD sont arrivés à la médiathèque malheureusement la livraison du meuble pour les entreposer a pris du retard, nous espérons vous faire bénéficier rapidement de ce nouveau service.

Pour les usagers de la médiathèque qui ont emprunté des livres depuis un certain temps nous rappelons que le prêt est normalement prévu pour 3 semaines. Venez vite rendre vos livres et profitez des nouveautés.



Des parkings en prévision

Lors du dernier Conseil l'achat d'une bande de terrain dans la propriété de M. Leclercq a été voté. Avec cette acquisition un aménagement de la rue Pierre Brossolette va pouvoir être envisagé et réglera le problème de stationnement. Lors de cette réunion la Municipalité a souhaité faire une offre pour acquérir la vieille ferme jugée dangereuse de la rue Roger Salengro. Avec cet achat, des parkings pourraient être créés et les eaux pluviales du secteur infiltrées. La réfection complète de la rue pourra se faire dans la continuité de la rue du 2 septembre 44. Le même cabinet a été sollicité pour ébaucher un avant projet. Tout comme sur le précédent on devra retrouver des bordures chanfreinées, des couleurs de matériaux différenciées pour marquer les entrées de maisons, des écluses pour faire ralentir, des blocs Vauban comme marqueur signalétique et quelques aménagements paysagers pour embellir l'espace. Le revêtement de la chaussée et des trottoirs sera refait et, après ces travaux, nous aurons une traversée Nord-Sud digne de notre village

Le PLUI toujours en élaboration

Le projet de PLUI piloté par la Communauté de Communes Nièvre et Somme (CCNS) est soumis aux administrations qui feront part de leurs observations.. Dernièrement notre PLUI qui avait été initié par l'ex CCOA a été présenté à la CDEPNAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers), celle-ci a donné un avis favorable avec réserves. Le PLUI élaboré par l'ex CCVN a reçu un avis défavorable. L'étape suivante pour l'élaboration de ce document d'urbanisme unique est la présentation d'un projet commun à l'enquête publique qui devrait se dérouler en novembre. Viendra ensuite la période des recours et, après avoir analysé chaque demande suivie d'une rectification, ce sera l'heure de l'adoption définitive. Ce nouveau document d'urbanisme est attendu par notre commune même s'il ne satisfait aucun des villages concernés. Il permettra de réaliser les objectifs qui sont dépendants des orientations d'aménagement prog

Lenel Natacha, 8^{ème} ex Rebillard Virginie, 10^{ème} Caignet Chantal, 11^{ème} Diruit Claudie, 12^{ème} Serrière Marie-Charlotte. Les lots remportés se composaient de bons pour un repas au Fado ou au Marmara, ou pour des activités à la base nautique. L'après-midi, les enfants qui avaient décoré leur vélo se sont intégrés au cortège avec les différents groupes avant d'être jugés et récompensés par des bons pour les manèges ou pour des activités à la base. Cette année c'est Lucas Bellancourt avec son vélo sono qui a remporté le concours suivi de Léa Thuillier, Anthime Zieba, Thya Quesnel, Sacha Laurent, Ngaire Limosin. Félicitations et merci à tous pour votre participation.



IA s'agrandit à

Comité de rédaction : G. Delattre, M. Bouteleux, M.C. Descamps, S. Dumortier, J.F. Bellebouche, F. Blondel, C. Leloire, C. Licour, F. Decerf



Les concours de la Fête locale

La traditionnelle fête locale s'est déroulée le 16 juin. Les festivités ont débuté le matin par les concours de tartes qui a vu son nombre de participants augmenter; il est à noter la participation d'un homme et d'un enfant. Tous avaient concocté de succulentes pâtisseries qu'il a bien fallu départager et le classement a été établi ainsi : 1^{ère} Blondel Elvire, 2^{ème} Debruyne Léo, 3^{ème} Caignet Christelle, 4^{ème} Sicard Séverine, 4^{ème} ex Loyer Sylviane, 6^{ème} Scellier Sabine, 6^{ème} ex Debruyne Laurent, 8^{ème}

Après avoir envisagé de s'installer sur le parc d'activités de la ZAC des Bornes du Temps II, c'est finalement le site de Flixecourt-Mouflers qui a été choisi en raison des conditions financières avantageuses offertes par le SMHP (Syndicat Mixte des Hauts Plateaux) composé de la CCNS et du Ponthieu-Marquenterre. Cette installation va se faire en deux phases. La première a commencé le 11 juin pour y ériger un bâtiment de 14 mètres de hauteur sur 96 000 m². La deuxième étape sera la construction de 8 tours de 45 m de hauteur sur 76 000 m² avec un bâtiment plus petit de 12 000 m² au centre pour la préparation des commandes. Dans ce concept les palettes sont stockées massivement dans des cellules en hauteur et celles-ci sont amenées automatiquement aux préparateurs par des convoyeurs les transportant à l'intérieur du bâtiment. Cela va générer de nouveaux types d'emploi qui seront plus féminisés. Quand les deux phases seront terminées, ce sont 550 personnes qui travailleront sur cet entrepôt en

complément du site d'Argoeuves-Saint-Sauveur.



Le centre de l'été

Ce centre se déroule du lundi 8 juillet au vendredi 2 août dans les locaux de l'école Jacques Prévert. Il est placé sous la direction de Sophie Laurent assistée d'Emmanuelle Loyer et d'animateurs issus du village. Ce centre de loisirs sans hébergement s'adresse aux enfants de 5 à 13 ans qui sont accueillis comme pendant le temps scolaire le matin à partir de 7 h, le midi et le soir jusque 19 h. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et s'échelonnent de 3,80 € à 5,80 € duquel on peut déduire 2,80 € pour les bénéficiaires de la carte loisirs. Les activités sont diverses et variées avec des sorties en camping.

La fête de la musique

La fête de la musique a eu lieu le 22 juin devant la Mairie, sous une chaleur caniculaire. Le public a pu écouter le répertoire de l'Harmonie. Celle-ci installée devant la mosaïque aux trois colverts n'a pas fait de fausse note pendant toute cette prestation.

Merci aux élèves, aux professeurs, aux musiciens chevronnés et aux plus jeunes qui ont conjugué leurs talents dans l'exécution de morceaux éclectiques et variés. Félicitations aussi à Stéphanie Blondel pour la maîtrise de sa direction. Gilbert Damerval s'est mis à la baguette pour diriger les musiciens. Cette soirée s'est terminée par un repas sorti du panier, un peu comme à la fête des voisins. Encore une fois bravo et merci pour l'animation de cette soirée.



A Retenir

- 13-07 : Retraite aux flambeaux à 22 h
Concours de supports de lampions
- 14-07 : Fête Nationale jeux, bal et feu
- 18-07 : Randonnée Crépusculaire
- 21-08 : Ouverture de la chasse aux marais
- 02-09 : Rentrée des classes
- 08-09 : 36^{ème} Réderie
- 08-09 : Frites moules à l'Arcade par le CCAS
- 13/15-09 : Enduro de la carpe au ball-trap
- 14-09 : 9 h Tournoi de pétanque du foot
- 29-09: Concours de pêche au ball-trap
- 05-10: Repas AVDEC avec spectacle à 12h
- 12-10 : 18h30 souvenir des anciens d'AFN
- 12-10 Soirée couscous du foot à l'Arcade
- 16-10 : A.G. des Amis des Ecoles à 19 h
- 20-10 : Repas des Aînés à l'Arcade
- 03-11 : 2^{ème} concours aux carnassiers
- 11-11 : 11 h Cérémonie de l'Armistice